

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jade Truchon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/453a81ac27ee43a90f71e3b9>

Date d'obtention : 2022-03-31 13:03:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est toujours important de valider avec les personnes tierces, de ne pas hésiter à utiliser la trousse sextos, à toujours éviter de voir/posséder lesdites photos ainsi que de retourner les situations au policier intervenant en milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que les jeunes sont très vulnérables et que malgré tout, notre présence en milieu scolaire est primordial pour assurer un filet de sécurité et un accompagnement bienveillant. Les 3 situations reflètent très bien des situations déjà vécues dans mon milieu. Je me sentirai donc plus confiante et proactive dans mes prochaines interventions à ce sujet.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La saisie du cellulaire et le refus d'obtempérer.